Le chemin vers 2025 : Plan d’action sur l’accessibilité de l’Ontario

# Message du Ministre

Partout en Ontario, on s’apprête à célébrer le dixième anniversaire de l’adoption de la Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario (LAPHO).

Adoptée en 2005, cette loi révolutionnaire amène les organismes et les entreprises à éliminer les obstacles afin que les personnes handicapées puissent participer plus facilement à la vie dans leur lieu de travail et dans leur collectivité.

Je suis enchanté par les progrès que nous faisons. Les normes relatives à l’information et aux communications, aux transports, aux espaces publics, au service à la clientèle et à l’emploi ont été adoptées dans la loi et seront entièrement déployées d’ici 2021.

Je suis fier de savoir à quel point l’Ontario a avancé sur son chemin vers d’accessibilité. Mais il y a encore une longue route à parcourir pour atteindre notre objectif de devenir une province accessible. Cela exigera un effort soutenu et de la collaboration.

Alors que nous sommes à mi-chemin sur ce voyage qui durera 20 ans, il est temps d’examiner nos progrès, de renouveler notre engagement et de nous mobiliser pour encore 10 ans d’action.

La publication de Le chemin vers 2025 : Plan d’action sur l’accessibilité de l’Ontario marque la première des nombreuses mesures que nous prenons pour nous assurer que nous restons sur la bonne voie en vue de la création d’une province accessible dans la prochaine décennie.

Au cours des mois et années à venir, nous allons continuer à demander des conseils et de nouvelles idées aux nombreux partenaires qui jouent un rôle essentiel pour aider à réaliser cette vision commune.

Le plan repose sur nos points forts, aiguise notre attention et décrit la voie à suivre. Il explique les mesures que nous prenons pour mobiliser les entreprises, renforcer notre fondation et promouvoir un changement de culture.

Il aidera les personnes handicapées, soit un Ontarien sur sept, à avoir un accès plus facile à sa collectivité et à des possibilités d’emploi.

De plus, il aidera les employeurs – et toute la population – à envisager l’accessibilité comme un projet intéressant qui permet de serrer les liens dans la collectivité. Si l’on combine cela aux améliorations législatives, aux champions de l’accessibilité et à de nouvelles stratégies pour veiller à la conformité, on obtient une formule gagnante.

Afin de réussir entièrement à atteindre notre objectif, nous devons viser plus haut, en allant au-delà des exigences de la LAPHO et de ses normes. Nous devons intégrer l’accessibilité à tout ce que nous faisons, jusqu’à ce que cela devienne une seconde nature.

En travaillant ensemble, nous arriverons à la destination que nous visons depuis 10 ans : un Ontario accessible d’ici 2025.

Brad Duguid
Ministre du Développement économique, de l’Emploi et de l’Infrastructure

## Une vision audacieuse

En 2005, la LAPHO a été adoptée avec l’appui unanime des trois partis politiques. Cette loi historique a lancé l’Ontario sur un parcours pour créer une province accessible d’ici 20 ans. Nous savions que changer l’orientation de l’incapacité vers la capacité était nécessaire pour notre prospérité future, mais que cela présenterait un défi de taille qui exigerait un changement de culture.

L’analyse de rentabilité sur l’accessibilité montre que c’est une proposition gagnante pour les organisations de toutes tailles et pour les personnes handicapées. En fin de compte, une province accessible se traduit par plus de possibilités pour tous les Ontariens.

Pour 1,8 million de personnes handicapées en Ontario, cela signifie être en mesure de participer activement à notre communauté, au marché du travail et à l’économie.

Pour les entreprises, cela signifie puiser dans un bassin de talents sous-utilisés, créer de nouveaux produits et services fondés sur la conception universelle et exploiter le pouvoir d’achat de plus de personnes, en magasin et en ligne.

Pour notre économie, cela signifie jusqu’à 600 $ par année d’augmentation par habitant du produit intérieur brut.

Par conséquent, en plus d’être une cause valable, la réalisation et la promotion de l’accessibilité sont la chose sensée à faire pour toutes les entreprises et organisations, grandes ou petites.

FAIT : L’Ontario est le premier territoire au monde à exiger que ses employés reçoivent une formation sur l’accessibilité.

La LAPHO énonce cinq normes d’accessibilité pour soutenir la création d’une province accessible d’ici 2025 :

* Service à la clientèle
* Emploi
* Information et communications
* Transport
* Milieu bâti

FAIT : 90 % des Canadiens estiment que les personnes handicapées ne sont pas totalement intégrées dans la société.

Les normes visent à assurer que tous les Ontariens et Ontariennes puissent participer à des activités de tous les jours – le travail, les achats, les transports en commun, l’utilisation d’Internet, les événements sportifs et culturels, et les parcs et autres espaces publics.

Les normes ont été élaborées par des comités composés de personnes handicapées et de représentants du secteur.

Elles énoncent les exigences que les entreprises et les organisations ayant au moins un employé doivent respecter d’ici 2021.

FAIT : Les sanctions en cas non-conformité vont de 200 $ à 2 000 $ pour les particuliers et les organisations non constituées en société, et de 500 $ à 15 000 $ pour les entreprises.

Les sociétés, les organismes sans but lucratif et les organisations du secteur public doivent déposer régulièrement des rapports sur l’accessibilité.

Les municipalités et leurs comités consultatifs sur l’accessibilité continuent à faire le travail sur le terrain pour la mise en œuvre des normes qui feront de l’accessibilité une réalité dans toutes les collectivités de l’Ontario.

Les normes que nous avons promulguées, et notre approche systématique par rapport à leur mise en œuvre, veillent à assurer que l’accessibilité soit à la fois un principe directeur et une pratique quotidienne dans tout l’Ontario.

**Graphique d’une échelle de temps:**

Graphique illustrant l’échéancier de mise en œuvre complète des normes d’accessibilité de 2006 à 2025.

1. L’élaboration de la Norme pour la conception des espaces publics a débuté en 2007.
	1. Entrée en vigueur de la Norme en 2013.
	2. Mise en œuvre complète au gouvernement en 2015.
	3. Mise en œuvre complète dans le secteur public prévue pour 2016.
	4. Mise en œuvre complète dans le secteur privé prévue pour 2018.
2. L’élaboration de la Norme d’emploi a débuté en 2007.
	1. Entrée en vigueur de la Norme en 2011.
	2. Mise en œuvre complète au gouvernement en 2013.
	3. Mise en œuvre complète dans le secteur public en 2015.
	4. Mise en œuvre complète dans le secteur privé prévue pour 2017.
3. L’élaboration de la Norme d'accessibilité de l'information et des communications a débuté en 2007.
	1. Entrée en vigueur de la Norme en 2011.
	2. Mise en œuvre complète au gouvernement prévue pour 2020.
	3. Mise en œuvre complète dans le secteur public prévue pour 2021.
	4. Mise en œuvre complète dans le secteur privé prévue pour 2021.
4. L’élaboration de la Norme d'accessibilité pour le transport a débuté en 2006.
	1. Entrée en vigueur de la Norme en 2011.
	2. Mise en œuvre complète au gouvernement prévue pour 2017.
	3. Mise en œuvre complète dans le secteur public prévue pour 2017.
	4. Mise en œuvre complète dans le secteur privé prévue pour 2017.
5. L’élaboration de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle a débuté en 2006.
	1. Entrée en vigueur de la Norme en 2008.
	2. Mise en œuvre complète au gouvernement en 2010.
	3. Mise en œuvre complète dans le secteur public en 2010.
	4. Mise en œuvre complète dans le secteur privé en 2012.

### Mini article – Campagne de sensibilisation à la conformité

En novembre 2014, le ministère du Développement économique, de l’Emploi et de l’Infrastructure a lancé une campagne de marketing de cinq semaines pour renforcer la prise de conscience au sujet de l’importance de se conformer aux exigences d’accessibilité et de déposer un rapport de conformité. Cette campagne a porté ses fruits. Le nombre de rapports déposés a augmenté de 150 % par rapport à la période de déclaration 2012. Nous allons continuer sur cette lancée dans la sensibilisation et la diffusion de l’information afin d’augmenter plus encore les taux de déclaration de conformité.

**Graphique :**

**Le graphique intitulé « La conformité – Une démarche progressive »** illustre les 3 façons d’assurer la conformité aux normes :

1. Sensibilisation – Communication avec les entreprises au sujet des exigences et avantages
2. Amélioration – Soutien aux entreprises en matière de conformité
3. Application – Prise de mesures pour sanctionner le non-respect délibéré

## Leadership de la fonction publique de l’Ontario

La fonction publique de l’Ontario (FPO) s’engage à montrer le bon exemple et à servir de modèle afin d’enseigner à d’autres employeurs comment constituer une organisation accessible.

La FPO a constamment démontré son leadership dans le domaine de l’accessibilité en tant qu’employeur, décideur et fournisseur de services.

### La FPO en tant qu’employeur

En 2012, la FPO est devenue la première organisation à publier un plan d’accessibilité pluriannuel comme l’exige la LAPHO. Élaboré par le Bureau de la diversité du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, le plan — Montrer l’exemple — décrit les étapes clés prévues et en cours pour rendre la fonction publique accessible d’ici 2025.

La FPO a notamment prévu de former les 63 000 fonctionnaires de l’Ontario afin qu’ils comprennent leurs obligations en vertu de la loi. Des rapports annuels permettent de faire le point sur les progrès et le respect des exigences législatives.

Le Bureau de la diversité offre une vision et un leadership afin de créer une fonction publique accessible, diversifiée et inclusive.

FAIT : La FPO a été nommée l’un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pendant huit années consécutives (2008-2015).

### Mini article – Outil d’évaluation en matière d’inclusion de la FPO

Lancé en janvier 2011 par le Bureau de la diversité de la FPO, l’Outil d’évaluation en matière d’inclusion a transformé la façon dont la fonction publique de l’Ontario mène ses activités. C’est un outil en ligne convivial qui aide les employés de la FPO à se familiariser avec les notions de diversité, d’inclusion et d’accessibilité, à repérer les obstacles dans les processus d’élaboration de politiques, de programmes ou de services, et à élaborer des stratégies pour éliminer les obstacles. « L’outil nous aide à poser les bonnes questions afin d’obtenir les bons résultats », dit Virginia Hatchette, directrice générale de l’inclusion et de l’accessibilité, Bureau de la diversité de la FPO. Elle ajoute qu’« il aide à intégrer les enjeux de l’inclusion et de la diversité dans toutes activités professionnelles et prises de décisions ». Cet outil attire également l’attention d’entreprises et d’organisations à l’extérieur de la FPO qui cherchent des façons de devenir plus inclusives et plus attentives aux besoins de leurs employés et de leur clientèle de plus en plus diversifiée.

### Le gouvernement de l’Ontario en tant que décideur

Le gouvernement de l’Ontario offre des programmes pour préparer les personnes handicapées qui cherchent un emploi et pour les soutenir une fois qu’elles ont trouvé du travail.

Le ministère des Services sociaux et communautaires a fait de l’emploi une priorité pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, avec des initiatives visant à encourager et à soutenir les clients qui peuvent et veulent travailler.

Le ministère des Services sociaux et communautaires soutient la création d’un nouveau Centre d’excellence pour les services d’emploi en partenariat avec l’Ontario Disability Employment Network (réseau ontarien d’emploi pour les personnes handicapées). Ce service offre aux organismes de meilleures ressources et une formation afin de les aider à préparer les clients à travailler, fournit un soutien efficace à l’emploi et s’adresse aux employeurs pour les inviter à créer de nouvelles possibilités d’emploi.

Le Projet d’intégration des services d’emploi et de formation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités vise à faire en sorte que les personnes handicapées puissent accéder à des programmes et des services adaptés à leurs besoins afin de les préparer à travailler dans n’importe quel secteur de l’économie.

La Stratégie de réduction de la pauvreté met nettement l’accent sur le soutien à l’emploi et à la sécurité du revenu pour les personnes les plus vulnérables de l’Ontario, dont les personnes handicapées.

En plus des normes d’accessibilité en vertu de la LAPHO, la *Loi sur l’éducation* de l’Ontario prévoit un cadre global pour les programmes et services aux personnes ayant des besoins particuliers. Tous les conseils scolaires de la province sont tenus d’offrir des programmes et services adaptés aux élèves ayant des besoins spéciaux en matière de formation. Ils doivent également établir un comité consultatif pour l’enfance en difficulté afin de guider la planification et le financement annuels de ces services.

Grâce à la Direction générale de l’accessibilité et à ses partenaires, le gouvernement a encouragé la création de modèles de plans de leçons, de plans de formation pour les éducateurs et d’autres outils et ressources pour rendre les écoles accessibles et inclusives pour tous les élèves.

### Mini article – Revue des lois ayant un grand impact

Le Bureau de la diversité du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs a récemment collaboré avec le ministère du Procureur général pour passer en revue les lois qui ont un grand impact sur la population, et particulièrement sur les personnes handicapées, afin de repérer les obstacles à l’accessibilité. Cette analyse a porté sur 51 textes de loi concernant la santé, l’éducation, les personnes âgées et les services sociaux. Elle a cerné des possibilités d’éliminer certains obstacles, que nous présenterons dans notre plan d’action.

### Mini article – Programme pilote de subventions pour les transports communautaires

Lancé en novembre 2014, le Programme pilote de subventions pour les transports communautaires du ministère des Transports aide les municipalités de l’Ontario à former des partenariats avec les organisations communautaires afin de mieux utiliser et coordonner les services locaux de transport existants. L’objectif global de ce programme pilote, d’une valeur de deux millions de dollars, est d’avoir un plus grand nombre de places disponibles pour transporter les gens vers plus de destinations. Sur les 22 projets financés, 12 portent sur les services de transport pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Le financement est affecté à toutes sortes d’initiatives, y compris l’acquisition de véhicules entièrement accessibles, l’amélioration du service de transport spécialisé en place, l’offre d’un meilleur service à ceux qui ont besoin d’aide pour se déplacer, et l’établissement de trajets couvrant plusieurs territoires pour les personnes à mobilité réduite ou qui ont de la difficulté à effectuer des transferts.

### Le gouvernement de l’Ontario en tant que fournisseur de services

En tant que fournisseur de services à des millions d’Ontariens et d’Ontariennes, le gouvernement est déterminé à offrir un service à la clientèle sans obstacle et vise constamment à faciliter l’accès pour tous.

Par exemple, les services des coordonnateurs de l’information sur l’accessibilité dans les palais de justice du ministère du Procureur général offrent un point de contact unique aux usagers handicapés, qui peuvent poser des questions et demander des adaptations. Des coordonnateurs sont présents dans les 166 palais de justice provinciaux de l’Ontario.

À ServiceOntario, les brochures, enseignes et messages sont conformes aux directives sur l’accessibilité et l’inclusion. De plus, les sites Web et les services en ligne ont été améliorés afin de les rendre plus accessibles et conviviaux, y compris les services aux conducteurs et propriétaires de véhicules et les demandes de permis de stationnement accessible. Les autres services d’accessibilité offerts par ServiceOntario sont notamment un guide de signature conçu pour les clients ayant une perte de vision et de nouvelles procédures pour aider les personnes qui ont recours aux services d’interprètes gestuels.

### Mini article – Conseil des arts de l’Ontario

Le Conseil des arts de l’Ontario (CAO) est déterminé à veiller à ce que les Ontariens et Ontariennes aient tous accès aux arts et à ce que ses programmes soient accessibles aux artistes sourds et aux artistes handicapés. Lorsque le CAO a pris conscience des obstacles à surmonter par les artistes handicapés qui voulaient présenter des demandes de subventions ou participer à des jurys, il s’est mis à l’œuvre. En octobre 2014, le CAO a lancé Dynamique des arts et intérêt public, un nouveau plan stratégique pour la période 2014-2020 qui désigne les artistes sourds et les artistes handicapés à titre de nouveau groupe prioritaire. Parmi les initiatives proposées par le plan, mentionnons le soutien aux personnes qui en ont besoin pour remplir leur demande, et un financement pour les candidats retenus qui ont besoin d’aide pour payer leurs frais d’hébergement dans le cadre de leur travail. Lancé au printemps 2015, un nouveau programme de financement vise particulièrement les artistes sourds et les artistes handicapés.

## Le chemin vers 2025

Cette année marque une étape importante sur notre chemin vers un Ontario accessible. En milieu de parcours vers 2025, l’accessibilité fait de plus en plus partie de la vie quotidienne dans la province.

Dans le secteur parapublic, les organismes qui fournissent des services essentiels aux Ontariens – hôpitaux, conseils scolaires, collèges, universités, transports en commun – ouvrent la voie.

Les entreprises et les organisations rédigent et mettent en œuvre des plans d’accessibilité pluriannuels afin de répondre aux besoins des Ontariennes et Ontariens de toutes aptitudes. Des chefs de file en matière d’accessibilité apparaissent, et ils servent de modèles pour d’autres qui veulent en apprendre davantage sur les pratiques exemplaires. En outre, un plus grand nombre de personnes handicapées trouvent du travail et jouent un rôle actif dans la collectivité.

FAIT : En 2035, 40 % de notre clientèle sera composée de personnes handicapées.

Il reste toutefois encore beaucoup de travail à faire au cours des 10 prochaines années, et c’est pourquoi nous avons préparé ce plan d’action en matière d’accessibilité. Celui-ci est conçu pour nous aider à élaborer et à mettre en œuvre les prochaines étapes essentielles vers la construction d’un Ontario accessible.

Le plan intègre la plupart des recommandations formulées par Mayo Moran dans son examen complet de la LAPHO, publié par le gouvernement en février 2015. Il contient notamment davantage d’indications sur les exigences d’accessibilité, fait connaître nos initiatives en matière de mise en application et de conformité, et nomme les lacunes et les obstacles touchant les normes actuelles et la prestation de soins de santé.

FAIT : En améliorant l’accessibilité, on peut créer jusqu’à 9,6 milliards de dollars en nouvelles dépenses de détail et 1,6 milliard de dollars en nouvelles dépenses de tourisme sur cinq ans en Ontario.

### Mini article – Promenade accessible à Wasaga Beach

Wasaga Beach, en Ontario, recèle certaines des plus belles plages de la province. Grâce à un partenariat entre la ville de Wasaga Beach et le parc provincial Wasaga Beach, les résidents et les touristes handicapés seront désormais en mesure d’en profiter eux aussi. Des sentiers accessibles munis de tapis déroulants portatifs, durables et sûrs, créent un chemin vers l’eau par-dessus le sable. Des enseignes et des places réservées de stationnement accessible ont été aménagées afin de donner un accès direct aux sentiers. C’est un bonheur pour Frank Nunnaro, un résident qui vit ici depuis 35 ans et qui utilise un fauteuil roulant depuis 19 ans. « Voir, entendre et sentir la brise et l’eau comme avant, c’est une expérience formidable », dit-il. M. Nunnaro apprécie le fait que le sentier est accessible à différentes personnes ayant diverses capacités notamment celles qui utilisent des déambulateurs, des parents avec des poussettes et des gens accompagnés d’animaux de service. Membre du comité consultatif de l’accessibilité de la ville depuis sept ans, M. Nunnaro continue de travailler sur de nouveaux projets pour faire de Wasaga Beach une ville encore plus accessible pour tous.

### Mini article – Jason Tung – L’accent sur l’aptitude

Alors qu’il étudiait à l’université, Jason Tung a été atteint d’une incapacité physique à cause d’une condition médicale préexistante. Il a obtenu un baccalauréat spécialisé en génie et a été embauché par Crossey Engineering Ltd., à Toronto, où il a passé le programme de formation des ingénieurs diplômés et est devenu un employé fort apprécié. Quelques années plus tard, M. Tung a démissionné pour des raisons personnelles et a voyagé à l’extérieur du Canada. À son retour, ses difficultés physiques l’ont empêché d’obtenir un emploi à temps plein ailleurs. Il a posé une nouvelle candidature à Crossey en tant que concepteur mécanicien et a décidé de se prévaloir du programme d’horaires souples offert par cette entreprise. Celui-ci lui permet de satisfaire à ses obligations professionnelles et personnelles. À présent, M. Tung est un membre hautement qualifié et productif d’une équipe interdisciplinaire qui produit des solutions innovantes et durables dans la conception des bâtiments. « J’ai appris que le fait d’avoir un handicap ne signifie pas qu’il faut accepter l’infériorité, dit-il. J’ai reconquis mon estime de moi et ma confiance, et je peux à nouveau contribuer à la société. Je pense qu’un tel milieu positif peut transformer les défis en forces. Au lieu de renoncer, je tâcherai toujours d’atteindre l’excellence. »

## Le plan d’action sur l’accessibilité de l’Ontario

Le plan d’action sur l’accessibilité de l’Ontario repose sur trois piliers, avec des initiatives et des engagements de l’ensemble du gouvernement.

### Mobiliser les employeurs

L’Ontario est confrontée à une pénurie croissante de compétences dans un certain nombre de secteurs importants, y compris les métiers, l’exploitation minière, les services financiers, les technologies de l’information et des communications, et les services d’accueil et de tourisme. Selon le Conference Board du Canada, il pourrait manquer 364 000 travailleurs à la province d’ici 2025.

FAIT : Plus de 40 % des Ontariennes et Ontariens handicapés ont une forme d’éducation postsecondaire.

Les personnes handicapées peuvent et veulent travailler. Il faut maintenant inciter le milieu des affaires, en particulier les petites et moyennes entreprises qui représentent une grande portion de la création d’emplois, à relever le défi et à donner aux candidats handicapés qualifiés une chance de postuler un emploi sur un pied d’égalité.

Le plus grand obstacle à surmonter consiste à balayer les idées fausses concernant les employés ayant un handicap. Contrairement à des croyances largement répandues, les travailleurs handicapés ont généralement une meilleure productivité et restent plus longtemps en poste.

FAIT : 70 % des petites entreprises déclarent n’avoir jamais embauché une personne handicapée.

D’après une étude récente, 20 % des employés ayant un handicap ne nécessitent aucune adaptation. Pour ceux qui en ont besoin, le coût moyen de l’adaptation est seulement de 500 $.

En outre, les travailleurs handicapés offrent une perspective différente, ce qui peut inspirer la création de produits et services innovants.

La communauté des personnes handicapées – laquelle comprend également les familles – représente un marché d’une valeur de 25 milliards de dollars par année, rien qu’au Canada.

Pour favoriser l’embauche des personnes handicapées, nous sollicitons les conseils d’experts, y compris :

* L’ancien lieutenant-gouverneur David C. Onley, conseiller spécial du gouvernement sur l’accessibilité et solide défenseur des possibilités pour les personnes handicapées dans les secteurs privé et public.
* Le Conseil de partenariat pour les perspectives d’emploi des personnes handicapées, qui a présenté sa première série de recommandations au ministre Duguid en mai 2015. Voici quelques-unes de ses recommandations :
	+ Faire connaître aux entreprises l’avantage d’embaucher des personnes handicapées.
	+ Faire participer les entreprises à la résolution des difficultés qu’occasionne l’embauche de personnes handicapées.
	+ Engager de jeunes handicapés afin qu’ils établissent dès que possible des liens avec le marché du travail.

Nous avons également pris d’autres mesures :

* Former un partenariat avec la Chambre de commerce de l’Ontario (CCO) afin de mettre sur pied et de réaliser un projet pilote – Le Fonds pour la valorisation des capacités – d’une valeur de 1,8 million de dollars, d’une année en trois volets :
	+ Mettre l’accent sur l’emploi axé sur la capacité – offrir de la formation et des possibilités d’emploi aux étudiants des collèges et universités et aux diplômés ayant un handicap.
	+ Mettre l’accent sur les solutions en milieu de travail axées sur la capacité – aider les employeurs à créer des milieux de travail inclusifs.
	+ Mettre l’accent sur un réseau de champions de la capacité – promouvoir les meilleures pratiques et les réussites dans tout le réseau de communication de la CCO.

### **FAIT : 75 % des employeurs de petites entreprises qui ont des employés handicapés estiment qu’ils respectent ou dépassent leurs attentes.**

À présent, notre gouvernement compte prendre les mesures suivantes :

Lancement d’un programme pilote de renforcement des capacités de 9 millions de dollars – Valoriser capacité – pour :

* Surmonter les obstacles et les défis auxquels sont confrontées les entreprises qui veulent embaucher des personnes handicapées.
* Mobiliser les employeurs, promouvoir l’analyse de rentabilité pour l’embauche de personnes handicapées et encourager une culture d’entreprise axée sur l’inclusion.
* Compléter et coordonner les initiatives avec les ministères partenaires clés, y compris celui de la Formation et des Collèges et Universités et celui des Services sociaux et communautaires, afin de continuer à aider les personnes handicapées à obtenir un emploi.

Le projet pilote se décline en trois parties :

* Partenariats pour les emplois accessibles, une nouvelle initiative qui vise à faire connaître aux employeurs le soutien et les ressources à leur disposition pour le recrutement, la rétention et le soutien aux employés handicapés, en encourageant les partenariats entre les entreprises, les organisations sans but lucratif, les entreprises d’économie sociale, les établissements postsecondaires, les associations et les fournisseurs de services.
* Prêts communautaires – Ce volet s’appuie sur le programme existant de prêts communautaires de Social Capital Partners, et il offre des prêts commerciaux à faible taux d’intérêt aux petites entreprises qui manifestent leur détermination à embaucher des personnes handicapées.
* Possibilités de mentorat – Il s’agit de prolonger une initiative réussie, celle de la journée du mentorat des personnes handicapées de Dolphin Digital Technologies, qui établit des liens entre des employeurs potentiels et des candidats qualifiés à l’occasion d’un événement annuel d’une journée qui permet de constituer un réseau d’affaires solide afin de préconiser l’embauche de personnes handicapées.

### Mini article – La norme d’emploi

De nombreuses entreprises ontariennes ont pu constater d’elles-mêmes que l’amélioration de l’accessibilité accroît les résultats. Avec la mise en œuvre de la norme d’emploi auprès des grandes entreprises en 2016 et des petites entreprises en 2017, plus d’Ontariens pourront voir que les normes de la LAPHO se conjuguent pour créer un milieu propice à un changement de culture positif et tangible. La norme d’emploi exige que toute entreprise ayant au moins un employé prenne des dispositions pour assurer l’accessibilité tout au long du cycle de l’emploi, du recrutement à l’embauche en passant par le soutien en cours d’emploi. En veillant à l’accessibilité de leurs processus d’embauche, de l’information sur leur lieu de travail et du développement de carrière, les employeurs bénéficieront d’un milieu professionnel diversifié. Par ailleurs, cela permettra à un plus grand nombre de personnes de participer à notre économie et de profiter de toutes les possibilités qu’offre notre province. Cette année, nous mettrons en branle une campagne de sensibilisation qui aidera les entreprises de toutes tailles à comprendre ce qu’on attend d’elles, et à quel moment.

### Mini article – Programme ontarien des prêts communautaires

Le Programme ontarien des prêts communautaires donnera aux propriétaires de petites et moyennes entreprises des taux plus avantageux sur les produits financiers, tels que les prêts, quand ils s’engagent à embaucher des personnes confrontées à des obstacles à l’emploi, y compris des personnes handicapées. Le programme prévoit une réduction du taux d’intérêt pour chaque personne embauchée et gardée en poste pendant la période requise. Le ministère du Développement économique, de l’Emploi et de l’Infrastructure formera des partenariats avec de grandes institutions financières canadiennes pour ce programme pilote, le premier de ce genre, inspiré du travail de pionnier effectué par Social Capital Partners. « Je sais que ce programme pilote sera un scénario gagnant pour tous, donnant aux demandeurs d’emploi défavorisés d’importantes chances d’emploi, et aux petites entreprises, des conditions de financement attrayantes et des collaborateurs motivés », déclare Bill Young, fondateur de Social Capital Partners. Le programme pilote vise à soutenir un maximum de 500 petites entreprises dans la création de jusqu’à 1 100 nouvelles possibilités d’emploi.

### Mini article – Journée du mentorat de Dolphin Digital Technologies

En 2011, Dolphin Digital Technologies, un cabinet de conseillers en TIC établi à Kitchener, a créé, sous l’impulsion de Scott et Jamie Burton, une journée annuelle de mentorat des personnes handicapées, la première de son genre au Canada. Cet événement met en contact des mentors du monde des affaires avec des personnes qualifiées ayant un handicap. « L’objectif est d’inciter les employeurs à puiser dans ce bassin de talents largement sous-utilisé et à se rendre compte que c’est la capacité d’un candidat qui compte, dit Jamie Burton, vice-présidente de Dolphin. Le succès de Dolphin est le succès de nos employés, dont beaucoup ont un handicap. » Mme Burton sait de quoi elle parle, puisque Dolphin a été reconnu internationalement pour son utilisation novatrice de la technologie et la création de stratégies d’emploi sans obstacle. D’ailleurs, les entreprises commencent à en prendre note. Ayant commencé par réunir quatre entreprises et sept mentorés en 2011, l’événement attirera en 2015 quelque 30 entreprises et 65 mentorés seulement à Kitchener-Waterloo, et le programme se déroulera également à London et Brantford.

### Renforcer la fondation

Pour réaliser la vision audacieuse de la LAPHO et rendre l’Ontario accessible d’ici 2025, nous devons prendre des mesures afin de créer un changement durable qui permet aux personnes handicapées de jouer un rôle actif dans la société. L’apport et l’engagement des parties prenantes sont essentiels à notre succès.

Dans son récent examen de la LAPHO, Mayo Moran a recommandé un certain nombre de modifications afin de rationaliser et de renforcer la mise en œuvre de la loi et de ses normes. Voici ce que nous allons faire à cet égard :

* Travailler avec les parties intéressées aux mesures que le gouvernement pourrait prendre à l’égard du calendrier des examens actuels de la loi et des normes d’accessibilité.
* Commencer à abroger les dispositions de la *Loi sur les personnes handicapées de l’Ontario* (LPHO) qui font double emploi avec celles de la LAPHO afin de réduire le fardeau imposé aux municipalités et aux organismes du secteur public.
* Collaborer avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour examiner les lacunes et les obstacles à la prestation de soins de santé, première démarche pour faire la lumière sur les obstacles qui seront éliminés grâce à la diffusion de l’information, à la conscientisation et à l’adoption de
nouvelles normes.
* Présenter une loi pour remédier aux obstacles à l’accessibilité mis en évidence par un examen pangouvernemental des lois ayant un impact important, en veillant à ce que les documents gouvernementaux et processus d’appel soient accessibles aux personnes handicapées.
* Modifier la norme de service à la clientèle afin de rendre les exigences plus claires et plus simples, selon les conseils du Comité d’élaboration des normes du ministre.
* Revoir la norme relative aux transports dès l’automne 2015 pour s’assurer que les exigences fonctionnent comme prévu et qu’elles permettent aux Ontariennes et Ontariens de se rendre facilement à l’endroit où ils doivent aller, notamment au travail.

### Mini article – Expo Innovation Accessibilité

Le 7 août 2015, 1 600 athlètes provenant de 28 pays se donneront rendez-vous à Toronto pour participer aux plus importants Jeux parapanaméricains jamais présentés. Avec tous les yeux braqués sur la ville, Toronto accueillera également la toute première exposition sur l’innovation en matière d’accessibilité. Organisé par le gouvernement de l’Ontario, cet événement de cinq jours présentera les dernières avancées dans les technologies d’accessibilité et les appareils fonctionnels. Le public sera en mesure d’avoir une expérience directe des technologies d’accessibilité et de s’informer à leur sujet. Les innovateurs auront la chance de présenter leurs idées à des investisseurs providentiels afin d’accélérer le développement de technologies d’accessibilité de pointe et de stimuler la croissance dans l’industrie.

### Encourager un changement de culture

Pour réussir à créer une société où tout le monde peut atteindre son plein potentiel, l’accessibilité doit devenir un mode de vie pour l’ensemble de la population ontarienne, ainsi que pour les entreprises.

Il est rentable d’embaucher des personnes handicapées, en particulier dans le contexte mondial actuel des affaires, puisqu’il a été démontré que la diversité et l’inclusion améliorent les résultats.

D’ici 2025, nous continuerons à promouvoir les bienfaits de l’accessibilité et à aider les entreprises à prendre conscience des retombées économiques favorables de l’accessibilité.

De plus, nous poursuivrons notre collaboration avec les personnes handicapées et d’autres partenaires et tâcherons de rapprocher les secteurs concernés afin de continuer sur notre lancée pour dépasser les exigences de la LAPHO.

Pour ce, nous procéderons comme suit :

* Mener des consultations et établir des partenariats avec le monde des affaires et les personnes handicapées en vue de mettre sur pied un programme d’agrément volontaire par un organisme tiers, en nous inspirant du succès de la désignation d’excellence « LEED » dans le secteur de la construction écologique, afin de rendre hommage aux entreprises et organisations qui se sont fait les championnes de l’accessibilité dans leur secteur ou collectivité.
* Collaborer, avec des fournisseurs de services à l’intérieur et l’extérieur du gouvernement, sur des projets pilotes afin d’améliorer nos activités de conformité et de sensibilisation.

Autres mesures que nous prendrons :

* Nous inspirer de la campagne de promotion 2014 pour créer des campagnes de sensibilisation afin d’informer la population au sujet de la LAPHO et de la norme d’emploi.
* Publier un plan annuel de conformité et de mise en application, qui comprendra notamment des campagnes d’audit éclair, préparer des rapports pour informer la population au sujet de nos efforts, et surveiller les tendances en matière de conformité parmi les organisations désignées.
* Examiner les possibilités d’utiliser les médias sociaux ou les plateformes en ligne pour élargir et renforcer les conversations sur l’accessibilité entre le monde des affaires et les personnes handicapées.
* Collaborer avec l’Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l’Ontario afin de créer un référentiel des pratiques exemplaires municipales, avec la participation des comités consultatifs locaux sur l’accessibilité.
* Faire en sorte qu’il soit plus facile pour les entreprises et autres organisations de trouver les outils et ressources nécessaires dans notre site Web.

### Mini article – Accès Orangeville

La Ville d’Orangeville et son comité consultatif sur l’accessibilité sont d’ardents défenseurs de l’accessibilité et veulent en faire une priorité pour la municipalité. Par l’intermédiaire de son programme innovateur de subventions pour des rampes d’accès portables, la Ville offre à la population, aux soignants, aux organismes et aux entreprises qui sont résidents ou travailleurs à Orangeville une subvention pour aider à l’achat de rampes « valises » portables. Ces rampes permettent aux utilisateurs d’avoir accès à des lieux qui seraient normalement inaccessibles. « À Orangeville, nous faisons tout notre possible pour éliminer les obstacles à l’accessibilité afin que chacun puisse profiter de tout ce qu’offre notre collectivité », souligne Gail Campbell, conseillère municipale et présidente du comité consultatif sur l’accessibilité.

### Mini article – Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Cet été, grâce aux Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, plus de 7 000 athlètes provenant de tous les coins des Amériques et des Caraïbes afflueront à Toronto pour montrer les résultats de leurs années d’entraînement acharné, de persévérance et de sacrifices. L’Ontario est déterminée à organiser des jeux inclusifs. En fait, les 31 sites de compétition répondront tous aux exigences d’accessibilité, ce qui permettra aux personnes handicapées de profiter de ces installations en tant que participants ou spectateurs. Pour la première fois dans l’histoire des Jeux, toutes les médailles porteront des inscriptions en braille. Toute la population de l’Ontario récoltera les avantages de nos investissements en matière d’accessibilité, qui favoriseront la formation de futurs para-athlètes. Les quelque 23 000 bénévoles seront formés au sujet de l’accessibilité selon la fonction et du lieu qu’on leur a attribués. La diffusion en direct d’événements sélectionnés représentera la plus large couverture de Jeux parapanaméricains de l’histoire, permettant à des millions de personnes de regarder des parasports et d’admirer les exploits de personnes handicapées.

## Un appel à l’action

La création d’un Ontario inclusif – un endroit où tout le monde peut participer, contribuer et réussir – exige le leadership du gouvernement, du secteur parapublic, du monde des affaires et des organismes sans but lucratif.

La LAPHO et ses normes n’auraient pu exister sans l’apport et le soutien d’un grand nombre d’Ontariennes et d’Ontariens. Alors que nous continuons sur notre lancée pendant les dix prochaines années, nous comptons sur la poursuite de vos efforts et de votre participation afin de nous permettre d’atteindre notre objectif d’un Ontario accessible d’ici 2025.

Nous sommes tous des parties prenantes dans cette évolution : personnes handicapées qui veulent être reconnues pour leurs capacités ou entrepreneurs qui ont besoin de la diversité des talents pour réussir.

Nous invitons l’ensemble de la population ontarienne à relever ce défi et à se joindre à nous dans la défense de l’accessibilité et de l’inclusion dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Pour en savoir davantage sur l’accessibilité en Ontario, visitez
[www.ontario.ca/accessibilite](http://www.ontario.ca/accessibilite)